

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

ATOOUT FRANCE
Agence de développement touristique de la France



Service juridique
79/81 rue de Clichy
75009 PARIS

Téléphone : 01 42 96 70 00

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019
DU « FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE »**

Procédure de passation d'un marché public de service, selon la procédure adaptée, en application des articles 28 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Date et heure limites de remise des plis :
Lundi 10 septembre 2018 à 12:00 (heure de Paris)**

A	GENERALITES
----------	--------------------

Objet du marché :

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services portant sur l'organisation **de la première édition en 2019 du « Forum International de la Gastronomie »** (ci-après dénommé « Forum International de la Gastronomie » ou « Forum ») **pour le compte du pouvoir adjudicateur** (organisation, coordination logistique du réceptif des invités, mise en place, gestion et suivi d'un site internet d'inscription, suivi opérationnel des actions, gestion du calendrier de réalisation, consultation et gestion des fournisseurs, relations presse, suivi du budget).

Le « Forum International de la Gastronomie » réunira pour la 1^{ère} fois à Paris, du 22 au 24 mars 2019, 300 participants (chefs, journalistes et personnalités de l'univers de la gastronomie) avec pour objectif de valoriser la gastronomie de la France et de ses territoires à l'international.

Le titulaire apportera tout le soin, le professionnalisme et les diligences nécessaires à l'exercice de la mission qui lui est confiée par ATOUT FRANCE dans le cadre du marché.

Il s'engage à mettre à la disposition de ATOUT FRANCE une équipe spécialement dédiée et à y consacrer le temps et le travail nécessaire.

Il s'oblige également à formuler, pendant toute la durée du marché, toutes recommandations, suggestions, propositions et conseils qui pourraient contribuer à améliorer l'exécution des prestations et l'efficacité de celles-ci.

Au regard de son objet, le marché est conclu sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Il est conclu sous la forme d'un marché à tranches, dans les conditions prévues par l'article 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Date de parution de l'avis de marché au JOUE : 9 juillet 2018

Comptable assignataire des paiements : Les demandes de paiement seront adressées au siège de Atout France.

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné (nom, prénoms) : **(à préciser)**

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- Adresse du siège social : **(à préciser)**

- N° de SIRET : **(à préciser)**

- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

- Téléphone : **(à préciser)**

- Télécopieur : **(à préciser)**

- Adresse mail : **(à préciser)**

(1) Barrer la mention inutile.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de ma mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Déclare sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant et à l'article 1 du CCAP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en cas d'attribution.

ARTICLE 1 : CONTRACTANTS

Nous soussignés,

* Monsieur (**à préciser**) agissant en qualité de (**à préciser**)

- au nom et pour le compte de (**à préciser**)
- au capital de : (**à préciser**)
- ayant son siège social à : (**à préciser**)
- téléphone : (**à préciser**)
- N° Siret : (**à préciser**)
- Code NAF (anciennement code APE) : (**à préciser**)

* Monsieur (**à préciser**) agissant en qualité de (**à préciser**)

- au nom et pour le compte de (**à préciser**)
- au capital de : (**à préciser**)
- ayant son siège social à : (**à préciser**)
- téléphone : (**à préciser**)
- N° Siret : (**à préciser**)
- Code NAF (anciennement code APE) : (**à préciser**)

* Monsieur (**à préciser**) agissant en qualité de (**à préciser**)

- au nom et pour le compte de (**à préciser**)
- au capital de : (**à préciser**)
- ayant son siège social à : (**à préciser**)
- téléphone : (**à préciser**)
- N° Siret : (**à préciser**)
- Code NAF (anciennement code APE) : (**à préciser**)

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de notre mise en régie à nos torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle nous intervenons, que nous ne tombons pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Déclarons sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant et à l'article 1 du CCAP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée nous lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en cas d'attribution.

L'entreprise (**à préciser**) est le mandataire des entrepreneurs du groupement solidaire.

ARTICLE 2 : PRIX

Le mois d'établissement des prix est le mois de Septembre 2018 dit mois m0.

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée d'exécution du marché.

La décomposition de ces prix figure en annexe 2 du présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE

Directives pour la rédaction de cette clause :

- cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE).
- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.
- le candidat est invité, le cas échéant, à préciser la part sous-traitée relative à son marché.

a) Je n'envisage pas de sous-traiter pour le moment.

b) Cas d'une entreprise unique : l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement d'entreprises : l'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L'annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de (**à préciser**) EURO T.V.A. incluse.

c) - En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au pouvoir adjudicateur; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)
<i>(à préciser)</i>	<i>(à préciser)</i>
TOTAL en EUROS	<i>(à préciser)</i>

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT - CESSIION DE CREANCE

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement est ainsi de **(en lettres et en chiffres : montant forfaitaire du marché, diminué de la sous-traitance envisagée) :**

Montant en Euros : **(à préciser)**

Conformément aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès l'agent comptable d'ATOOUT FRANCE.

ARTICLE 5 : DUREE - DELAIS

La durée du marché est de un (1) an à compter de sa notification à l'attributaire.

Les délais d'exécution du marché sont fonction des modalités d'organisation du « Forum International de la Gastronomie » en 2019. Ainsi, les délais d'exécution suivants devront être impérativement tenus :

Vendredi 22 mars 2019 : Arrivées des invités – Diner dans un Bistrot parisien (par groupes)

Samedi 23 mars 2019 : Journée de conférences (1 plénière et 3 tables rondes maximum) avec déjeuner sur place ou à toute proximité du lieu où se tiendra cette journée

Diner de gala

Dimanche 24 mars 2019 : Matinée et déjeuner libres ou participation à un évènement (à confirmer et hors missions du titulaire)

Départ des invités dans l'après-midi, dans la soirée voire le lendemain

Lundi 25 mars 2019 : S'il y a lieu, fin du départ des invités qui n'auraient pas pu être réacheminés vers leur pays d'origine en raison de contraintes aériennes ou ferroviaires le dimanche

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

ATOOUT FRANCE se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Mandataire :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Co-traitant 1 :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Co-traitant 2 :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Toutefois, ATOUT FRANCE se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Avance :

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 3.6 du CCAP.

JE (NOUS) NE REFUSE (REFUSONS) PAS de percevoir l'avance prévue à l'article 3.6 du CCAP.

(rayer la mention inutile).

Fait en un seul original

A **(préciser le lieu)**, le **(préciser la date)**

Le titulaire

D	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
----------	---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Le présent acte d'engagement comporte les quatre annexes énumérées ci-après :

- Annexe n° 1 : demande d'acceptation des sous-traitants ;
- Annexe n° 2 : décomposition du prix ;
- Annexe n° 3 : CV et profils des intervenants.

Visa de l'instance de contrôle

(à préciser)

Le **(préciser la date)**

Le pouvoir adjudicateur

(à préciser)

Le **(préciser la date)**

E	NOTIFICATION
---	--------------

Reçu à titre de notification du marché une copie certifiée conforme à l'original.

A *(préciser le lieu)*, le *(préciser la date)*

Signature du titulaire.

ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019 DU « FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE »

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET
D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU
DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

OBJET DU MARCHE :

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services portant sur l'organisation **de la première édition en 2019 du « Forum International de la Gastronomie »** (ci-après dénommé « Forum International de la Gastronomie » ou « Forum ») **pour le compte du pouvoir adjudicateur** (organisation, coordination logistique du réceptif des invités, mise en place, gestion et suivi d'un site internet d'inscription, suivi opérationnel des actions, gestion du calendrier de réalisation, consultation et gestion des fournisseurs, relations presse, suivi du budget).

Le « Forum International de la Gastronomie » réunira pour la 1^{ère} fois à Paris, du 22 au 24 mars 2019, 300 participants (chefs, journalistes et personnalités de l'univers de la gastronomie) avec pour objectif de valoriser la gastronomie de la France et de ses territoires à l'international.

Le titulaire apportera tout le soin, le professionnalisme et les diligences nécessaires à l'exercice de la mission qui lui est confiée par ATOUT FRANCE dans le cadre du marché.

Il s'engage à mettre à la disposition de ATOUT FRANCE une équipe spécialement dédiée et à y consacrer le temps et le travail nécessaire.

Il s'oblige également à formuler, pendant toute la durée du marché, toutes recommandations, suggestions, propositions et conseils qui pourraient contribuer à améliorer l'exécution des prestations et l'efficacité de celles-ci.

Au regard de son objet, le marché est conclu sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Il est conclu sous la forme d'un marché à tranches, dans les conditions prévues par l'article 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

A. Identifiant

ATOOUT FRANCE
79/81 rue de Clichy
75009 PARIS
Tél : 01.42.96.70.00

Ordonnateur : ATOOUT FRANCE

Comptable assignataire : M. l'Agent comptable d'ATOOUT FRANCE

Nom ou dénomination et adresse du titulaire : **(à préciser)**

B. Prestations sous-traitées

Nature : **(à préciser)**

Montant en EUROS H.T. et T.T.C.: **(à préciser)**

C. Sous-traitant

Nom, prénom ou dénomination : **(à préciser)**

Forme juridique : **(à préciser)**

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers : **(à préciser)**

Adresse : **(à préciser)**

Téléphone : **(à préciser)**

Le sous-traitant :

a droit au paiement direct

n'a pas droit au paiement direct

Le présent acte spécial :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : **(à préciser)**

D. Conditions de paiement et modalités de règlement

■ Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.) : **(à préciser)**

■ Avance

le marché ne prévoyant pas d'avance, il n'en sera versé ni au titulaire, ni au sous-traitant

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance; il lui sera versé à ce titre une somme de : **(à préciser)** Euros, (maximum : **préciser le pourcentage** % du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion ;

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier d'une avance.

Moment de versement

Idem marché du titulaire.

Moment de remboursement

Idem marché du titulaire.

■ Autres paiements

(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)

■ Pénalités

1. le sous-traité prévoit : des pénalités de retard des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être du par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit : des pénalités de retard des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante : **(à préciser)**

■ Modalités de variation des prix **(à préciser)**

■ Date ou mois d'établissement des prix **(à préciser)**

■ Mode de règlement **(à préciser)**

virement

(Préciser les délais de paiement ainsi que le taux d'intérêt moratoire prévu – taux principal de refinancement de la BCE majoré de huit points).

E. Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

- Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction d'accès aux marchés publics.
- Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F. Exemplaire unique du titulaire

- Le titulaire a établi "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".
- Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique.
- Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces trois conditions n'est remplie la sous-traitance est impossible.

G. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent imprimé.

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A (**à préciser**), le (**à préciser**)

A (**à préciser**), le (**à préciser**)

Le candidat ou le titulaire

Le pouvoir adjudicateur

A **(à préciser)**, le **(à préciser)**

Le sous-traitant

H. Notification de l'acte spécial au titulaire

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A **(date à préciser)**, le **(lieu à préciser)**

ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019 DU « FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE »

DECOMPOSITION DU PRIX

FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE 2019 DECOMPOSITION DES PRIX		€HT	€TTC
Le candidat est invité à ajouter des postes de prix supplémentaires s'il le souhaite. La proposition financière présentée dans cette décomposition des prix doit être forfaitisée pour l'ensemble des prestations demandées.			
TRANCHE FERME			
1/ Site Internet et sa version mobile FR/GB			
1	Réalisation, développement et hébergement du site et de sa version mobile		
2	Modérateur		
	Sous total 1		
2/ Soirée d'accueil dans les Bistrotts - vendredi 22 mars			
1	gestion des réservations		
2	accueil (personnel)		
3	accueil (signalétique)		
4	restauration (300 pax)		
	Sous total 2		
3/ Conférences et tables rondes - samedi 23 mars			
1	Locatif		
2	Frais techniques liés au site (nettoyage, gardiennage, sécurité incendie, fluides, chauffage, électricité...)		
3	Installation générale et mobilier, décoration, aménagements		

4	Personnels (régisseur, permanence technique,)		
5	personnel d'accueil (chefs hôtesse, vestiaires, contrôle d'accès...)		
6	Interprètes		
7	Intervenants/Animateurs		
	Sous total 3		
4/ Restauration - samedi 23 mars			
1	Locatif		
2	Frais techniques liés au site (nettoyage, gardiennage, sécurité incendie, fluides, chauffage, électricité...)		
3	Accueil café (300 pax) x 2 matin et après midi		
4	Déjeuner (300 pax)		
5	Divers (catering équipes, eaux intervenants...)		
	Sous total 4		
5/ Soirée de gala - samedi 23 mars			
1	Locatif		
2	Frais techniques liés au site (nettoyage, gardiennage, sécurité incendie, fluides, chauffage, électricité...)		
3	Installation générale et mobilier, décoration, aménagements		
4	Personnel technique (régisseur, permanences...)		
5	Personnel d'accueil (chefs hôtesse, vestiaires, contrôle d'accès...)		
6	Wifi		
7	Mise en scène, son et image		
8	Animations		
9	Dîner (450 pax)		
	Sous total 5		
6/ Hébergements - 22, 23 voire 24 mars			
1	Hôtels 4 & 5*		
	Sous total 6		
7/ Transports internationaux et nationaux			
1	Transport aérien (classe économique)		
	Transport ferroviaire (1ère classe)		
2	Autres transports		
	Sous total 7		
8/ Transferts			
1	Bus, mini bus		
2	Voitures		
3	Taxis,...		
4	Tour leaders		
5	Modérateur		
	Sous total 8		
9/ Relations Presse et Relations Publiques			

1	Accompagnement		
2	Communiqués de presse		
3	Dossiers de presse		
	Sous total 9		
10/ Création de l'identité de l'évènement et ses déclinaisons (FR/GB)			
1	Création identité visuelle, achat d'art, charte avec déclinaisons		
2	Réalisation d'une invitation à l'évènement		
3	Réalisation d'un programme/catalogue de l'évènement		
4	Réalisation d'une invitation à la soirée de gala		
	Sous total 10		
11/ Editions			
1	Impression et routage de l'invitation à la soirée de gala (450 ex)		
2	Dossiers de presse FR/GB (150 ex)		
3	Badges d'accès/d'inscription à l'évènement (450 ex)		
	Sous total 11		
12/ Signalétique			
1	Conception et réalisation de la signalétique		
2	Fabrication		
3	Pose/dépose		
	Sous total 12		
13/ Honoraires agence, mission conseil...			
1	Honoraires		
2	Mission conseil		
3	Frais		
	Sous total 13		
TOTAL DES DEPENSES HT			

TRANCHE OPTIONNELLE

1/ Transferts			
1	Les transferts supplémentaires (à ceux déjà intégrés dans le marché) si le programme de la matinée + déjeuner du dimanche 24 mars 2019 était confirmé.		

ATOOUT FRANCE
Marché FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE 2019 - ORGANISATION

ACTE D'ENGAGEMENT

ANNEXE N° 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019
DU « FORUM INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE »**

CV ET PROFILS DES INTERVENANTS